

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} février 2016
à 20 h à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.**

Sont présents :

Mme	Denise Dulac, mairesse
M.	Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
Mme	Guylaine Aubin, conseillère
M.	Luc Vaillancourt, conseiller
Mme	Claudia Morin, conseillère
M.	Lionel Tanguay, conseiller
M.	Gaston Fortier, conseiller
M.	Clément Pouliot, conseiller

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016

4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :

4.1. Autorisation de participation aux assises annuelles 2016 de la COMBEQ les 28, 29 et 30 avril 2016 à Rivière-du-Loup;

4.2. Autorisation de participation au Salon des technologies environnementales du Québec 2016;

5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

5.1. Octroi du contrat de service pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire selon les exigences du programme de la TECQ;

5.2. Demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local – Année 2016;

5.3. Résultats de l'ouverture des soumissions – Installation d'une unité de climatisation et ventilation au sous-sol de la bibliothèque municipale;

5.4. Résultats de l'ouverture des soumissions – Réservoir d'eau potable;

6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

6.1 Avis de motion – Modification du règlement de zonage 2004-506;

6.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 2016-635 modifiant le règlement de zonage numéro 2004-506;

6.3 Avis de motion – Modification du règlement de construction 2004-507;

6.4 Adoption du projet de règlement numéro 2016-636 modifiant le règlement de construction numéro 2004-507;

6.5 Avis de motion – Modification du règlement de lotissement 2004-508;

6.6 Adoption du premier projet de règlement numéro 2016-637 modifiant le règlement de lotissement numéro 2004-508;

- 6.7 Avis de motion – Modification du règlement permis et certificats 2004-509;
- 6.8 Adoption du projet de règlement numéro 2016-638 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2004-509;
- 6.9 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour une aliénation et un lotissement pour Monsieur Pierre Laliberté;

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1. Octroi du contrat de service pour la fourniture et l'installation du rayonnage à la Bibliothèque L'Évasion;
- 7.2. Octroi du contrat de service pour la fourniture et l'installation du tapis à la Bibliothèque L'Évasion;
- 7.3. Octroi du contrat de service pour la fourniture et l'installation du mobilier sur mesure à la Bibliothèque L'Évasion;

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

- 8.1. Documents d'information;
- 8.2. Affaires MRC de Bellechasse;

9. Approbation des comptes

10. Lecture de la correspondance

- 10.1. Lettre de remerciements de l'organisme Frigos Pleins;
- 10.2. Lettre de remerciements de l'organisation du tournoi atome Prévost;
- 10.3. Lettre du MTQ – Dossier augmentation de vitesse et feu de circulation;
- 10.4. Lettre de M. Steve Malaison – Démission au poste de pompier volontaire;
- 10.5. Lettre du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parc – Fête de la pêche 2016

11. Affaires nouvelles :

- 11.1.1. Demande de commandite – Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins;
- 11.1.2. Demande de participation au 14e super-bénéfice des Loisirs de Saint-Lazare;
- 11.1.3. Invitation UPA – Journée du 15 février 2016;
- 11.2. **Varia**
 - 11.2.1. Motion de félicitations Mme Dominique Vien
 - 11.2.2. Demande d'adhésion au feuillet paroissial de Sainte-Claire

12. Période de questions des citoyens

13. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Denise Dulac ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et demande aux personnes présentes un moment de recueillement.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

17—2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en ajoutant les points suivants : 11.2.1 Motion de félicitations - Mme Dominique Vien et 11.2.2 Demande d'adhésion au feuillet paroissial de la Fabrique de Sainte-Claire.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016

18—2016

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016, tel que présenté.

4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

4.1 Autorisation de participation aux assises annuelles 2016 de la COMBEQ les 28, 29 et 30 avril 2016 à Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT la tenue des Assises annuelles 2016 de la COMBEQ, les 28, 29 et 30 avril 2016, à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le directeur des services techniques et d'urbanisme de participer aux assises annuelles de sa corporation;

19-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur des services techniques et d'urbanisme à participer aux Assises annuelles de COMBEQ qui se tiendront les 28, 29 et 30 avril 2016 à Rivière-du-Loup;

QUE la Municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

4.2 Autorisation de participation au Salon des technologies environnementales du Québec 2016

CONSIDÉRANT la tenue du Salon des technologies environnementales du Québec les 15 et 16 mars 2016, à Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le technicien en assainissement des eaux de participer à une journée dudit Salon, soit le 16 mars 2016;

20-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le technicien en assainissement des eaux à participer le 16 mars 2016 au Salon annuel des technologies environnementales du Québec à Québec;

QUE la Municipalité assume les frais inhérents engendrés par sa participation à cette activité.

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :

5.1 Octroi du contrat de service pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire selon les exigences du programme de la TECQ

M. Luc Vaillancourt se retire de toute discussion et prise de décision dans ce dossier, considérant un intérêt pour cet item.

CONSIDÉRANT que selon les exigences du nouveau programme de la Taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018), la municipalité doit inspecter 850 mètres linéaires de conduite d'égout annuellement;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres demandé auprès de firmes spécialisées pour le nettoyage et l'inspection de conduites d'égout sanitaire avec caméra sur une longueur de 846 mètres (segments 1021, 1022, 1030, 1031, 1032, 1038 et 1103) pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que trois (3) offres ont été reçues, soit :

VÉOLIA	7 197,89 \$ avec les taxes
H2O ENVIRO inc.	8 939,01 \$ avec les taxes
CAN-EXPLORE	10 602.30 \$ avec les taxes

CONSIDÉRANT que, suite aux offres déposées, le directeur des services techniques et urbanisme a étudié attentivement les offres reçues et recommande l'adjudication pour le nettoyage et l'inspection de conduites d'égout sanitaire à la firme VÉOLIA;

21-2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers de confier à la firme VÉOLIA, conformément à l'offre déposée en date du 14 janvier 2016 pour le nettoyage et l'inspection de conduites d'égout sanitaire pour le mandat 2016.

QUE la dépense soit défrayée par le budget opération secteur réseau d'égout.

M. Luc Vaillancourt revient à la séance.

5.2 Demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local – Année 2016

Madame Claudia Morin se retire de toute discussion et prise de décision dans ce dossier, considérant un intérêt pour cet item.

CONSIDÉRANT que la Municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

CONSIDÉRANT que les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

22-2016

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers de demander à la députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien, dans le cadre de son budget discrétionnaire, une aide financière afin d'aider à la réalisation des travaux sur l'ensemble du territoire de la municipalité, et ce, pour les travaux suivants :

- Excavation, rechargement et couche d'usure sur une partie de la route Saint-André : 34 000 \$;
- Couche d'usure sur les rues Prévost, Gagnon et Godbout : 74 735 \$;
- Couche d'usure sur le chemin de la rivière-Etchemin : 28 000 \$.

Madame Claudia Morin revient à la Séance.

5.3 Résultats de l'ouverture des soumissions – Installation d'une unité de climatisation et ventilation au sous-sol de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté que la ventilation et la climatisation n'étaient pas adéquates pour les usagers du sous-sol de la bibliothèque sise au 55, rue de la Fabrique;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres demandé auprès de firmes spécialisées pour la fourniture et l'installation d'une unité de climatisation et de ventilation avec capacité de 3.5 tonnes au sous-sol de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que deux (2) offres ont été reçues:

Keno Ventilation inc.	14 260 \$ sans les taxes.
Daneau Chauffage et Climatisation	16 950 \$ sans les taxes.

23-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de Keno Ventilation inc., conformément à l'offre déposée en date du 21 janvier 2016 pour un prix de 14 260 \$ sans les taxes.

5.4 Résultats de l'ouverture des soumissions – Réservoir d'eau potable

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé par appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction d'un réservoir d'eau potable, de modifications de la station de contrôle et la démolition du vieux réservoir, selon les spécifications du devis;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 décembre 2015 et suite à l'analyse desdites soumissions par l'ingénieur-conseil M. Étienne Lessard, ingénieur de la firme SNC-Lavalin, celui-ci recommande à la municipalité de demander un avis juridique afin de s'assurer de la non-conformité de l'entreprise Sotraco inc.;

CONSIDÉRANT que l’avis juridique de la firme d’avocat Morency Avocat confirme la non-conformité de l’entreprise Sotraco inc. et informe la municipalité qu’elle peut donc octroyer le contrat au soumissionnaire ayant fourni le deuxième prix le plus bas, soit Allen Entrepreneur Général inc. dans la mesure où la soumission est conforme;

CONSIDÉRANT que suite à la recommandation de l’ingénieur-conseil M. Étienne Lessard ingénieur de la firme SNC-Lavalin en date du 28 janvier 2016, celui-ci informe la municipalité que le deuxième soumissionnaire, soit Allen Entrepreneur Général inc., est conforme aux conditions du cahier des charges;

CONSIDÉRANT que six offres ont été reçues, soit :

Sotraco inc. (non conforme)	1 646 308.63 \$ taxes incl.
Allen Entrepreneur Général inc.	1 695 616.81 \$ taxes incl.
Les Constructions Binet inc. (non conforme)	1 710 828.00 \$ taxes incl.
Les Excavations Lafontaine inc.	1 717 943.46 \$ taxes incl.
Filtrum inc.	1 753 023.83 \$ taxes incl.
Les Constructions Bé-Con inc.	2 287 306.90 \$ taxes incl.

24-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d’accepter la deuxième soumission conforme de l’entreprise Allen Entrepreneur Général inc. pour les travaux de construction d’un réservoir d’eau potable, de modifications de la station de contrôle et la démolition du vieux réservoir, selon le prix de la soumission déposée le 18 décembre 2015, soit pour un montant de 1 695 616.81 \$, taxes incluses, et le tout conformément aux exigences du cahier des charges. Le directeur général est autorisé à faire exécuter les travaux et le coût sera supporté par le règlement d’emprunt 2015-625.

6. DOSSIER (S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Avis de motion – Modification du règlement de zonage 2004-506

Je soussigné, Luc Vaillancourt, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d’une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage 2004-506 de manière à modifier les normes pour l’aménagement des spas, des bâtiments complémentaires et permettre l’aménagement de cases de stationnement dans la cour avant dans le cas d’usage multifamilial de 4 logements et plus.

Luc Vaillancourt, conseiller

6.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 2016-635 modifiant le règlement de zonage numéro 2004-506

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 1^{er} février 2016;

25-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 2016-635 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

6.3 Avis de motion – Modification du règlement de construction 2004-507

Je soussigné, Claudia Morin, conseillère, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de construction 2004-507 de manière à prévoir des normes de construction et d'entretien des revêtements extérieurs des murs d'un bâtiment, régir les normes pour les fondations pour un bâtiment principal et l'entretien des constructions.

Claudia Morin, conseillère

6.4 Adoption du projet de règlement numéro 2016-636 modifiant le règlement de construction numéro 2004-507

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 1^{er} février 2016;

26-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 2016-636 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

6.5 Avis de motion – Modification du règlement de lotissement 2004-508

Je soussigné, Guylaine Aubin, conseillère, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de lotissement 2004-508 de manière à modifier les normes relativement à l'application du pourcentage de la contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux.

Guylaine Aubin, conseillère

6.6 Adoption du premier projet de règlement numéro 2016-637 modifiant le règlement de lotissement numéro 2004-508

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 1^{er} février 2016;

27-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le premier projet de règlement numéro 2016-637 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

6.7 Avis de motion – Modification du règlement permis et certificats 2004-509

Je soussigné, Lionel Tanguay, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 2004-509 de manière à exiger des documents pour toute demande de non-contravention à la réglementation d'urbanisme et lors de la vérification de la conformité pour une demande de permis de construction. Ledit règlement vise aussi à modifier le montant des amendes lors d'une infraction aux règlements d'urbanisme.

Lionel Tanguay, conseiller

6.8 Adoption du projet de règlement numéro 2016-638 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2004-509

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 1^{er} février 2016;

28-2016

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 2016-638 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

6.9 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour une aliénation et un lotissement pour Monsieur Pierre Laliberté

ATTENDU QUE le demandeur, Monsieur Pierre Laliberté, s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour l'autorisation d'aliéner et de lotir d'une partie du lot 3 712 837 représentant une superficie de 4209 mètres carrés à Madame Gabrielle Laliberté.

ATTENDU QUE suite à des travaux d'arpentage réalisés par Monsieur Jonathan Roy, arpenteur-géomètre, en date du 10 avril 2015, il a été constaté que la cabane à sucre du demandeur chevauche de façon significative la ligne séparant l'héritage du demandeur et celle de Madame Gabrielle Laliberté, et que, conséquemment la situation démontrée par l'arpenteur-géomètre quant au terrain de Monsieur Pierre Laliberté ne concorde pas avec la réalité d'une occupation, plus que trentenaire.

ATTENDU QUE le demandeur et le propriétaire actuel consentent à régler à l'amiable la situation en évitant ainsi les frais de procédures judiciaires inutiles puisqu'il n'y a aucune contestation quant à l'occupation du demandeur.

ATTENDU QUE ledit lot est localisé dans la zone 100-A au sens du règlement de zonage numéro 2004-506. Dans cette zone, les résidences unifamiliales isolées, les exploitations d'élevages agricoles et les activités connexes à la foresterie (érablières) sont autorisées à titre d'usage principal sur un terrain. En conséquence, ladite demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage numéro 2004-506.

29-2016

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par le Conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement que ce Conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation, et ce, pour les motifs ci-après exposés en fonction des critères de

décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., C. P-41.1) :

1. Le potentiel des lots et des lots avoisinants sont de classes 3, 4 et 5 selon les cartes de potentiel des sols de l'ARDA.
2. L'utilisation du lot à des fins agricoles des sols a un bon potentiel agricole.
3. Ladite demande n'aura aucun impact sur l'agriculture en raison que cela ne pose aucune contrainte quant aux dispositions relatives à la cohabitation des usages en zone agricole prévues au règlement de zonage numéro 62-2006.
4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale demeureront inchangés. Ladite demande permettra d'assurer la conformité de l'occupation des lieux avec les titres tant du demandeur que de la propriétaire actuelle et de clarifier l'exploitation réelle du terrain et/ou des érables exploités qui situent entre le ruisseau Bernier et la limite sud-est du lot 3 712 837.
5. Il y a des emplacements disponibles en dehors de la zone agricole. Dans le contexte, ce critère ne s'applique pas.
6. Le demandeur expose également que les présentes demandes, si elles étaient acceptées, n'affecteraient pas négativement le milieu agricole avoisinant et ne seraient pas de nature à limiter le développement éventuel des activités agricoles présentement exercées sur l'immeuble. Il n'y aura aucun impact sur la qualité et la quantité d'eau et de sol dans le secteur.
7. L'échange projeté n'aurait pas pour effet de multiplier les unités foncières ni d'en constituer de nouvelles.
8. En ce qui a trait à la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture, la partie visée gardera aux termes de la transaction en tout point le milieu agricole (érablière et culture)
9. Ce point est non applicable.
10. Ce point est non applicable.

7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 Octroi du contrat de service pour la fourniture et le remplacement du rayonnage à la Bibliothèque L'Évasion

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire désire remplacer le rayonnage de la Bibliothèque L'Évasion;

CONSIDÉRANT que deux (2) offres ont été reçues, soit :

La compagnie Raysource	29 278.38 \$ avec les taxes
Mobilier de bureau MBH inc.	33 872.22 \$ avec les taxes

CONSIDÉRANT que suite aux offres déposées, le directeur des services techniques et urbanisme a étudié attentivement les offres reçues et recommande l'adjudication de la fourniture et l'installation du rayonnage de la Bibliothèque L'Évasion à la compagnie Raysource;

30-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers de confier à la compagnie Raysource, conformément à l'offre déposée en date du 26 janvier 2016 de la fourniture et l'installation du rayonnage de la Bibliothèque L'Évasion.

QUE la dépense soit défrayée par l'excédent accumulé affecté projets spéciaux pour un montant net de 26 735,07 \$.

7.2 Octroi du contrat de service pour la fourniture et l'installation du tapis à la Bibliothèque L'Évasion

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire désire remplacer le tapis sur le plancher à l'intérieur de la Bibliothèque L'Évasion;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues, soit :

La compagnie Madame Décor	7128.45 \$ avec les taxes
René Plante couvre-planchers	8021.99 \$ avec les taxes

CONSIDÉRANT que suite aux offres déposées, le directeur des services techniques et urbanisme a étudié attentivement les offres reçues et recommande l'adjudication de la fourniture et l'installation du tapis de la Bibliothèque L'Évasion à la compagnie Madame Décor;

31-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers de confier à la compagnie Madame Décor, conformément à l'offre déposée en date du 26 janvier 2016 pour la fourniture et l'installation du tapis de la Bibliothèque L'Évasion.

QUE la dépense soit défrayée par l'excédent accumulé affecté projets spéciaux pour un montant net de 6 509,23 \$.

7.3 Octroi du contrat de service pour la fourniture et l'installation du mobilier sur mesure à la Bibliothèque L'Évasion

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire désire remplacer complètement le mobilier à l'intérieur de la Bibliothèque L'Évasion;

CONSIDÉRANT que quatre compagnies ont été invitées à déposer une offre de prix et qu'une seule offre a été reçue soit :

Ébénisterie Reflet inc.	21 379.81 \$ avec les taxes
-------------------------	-----------------------------

CONSIDÉRANT que suite à l'offre déposée, le directeur des services techniques et urbanisme a étudié attentivement l'offre reçue et recommande l'adjudication de la fourniture et l'installation du mobilier sur mesure de la Bibliothèque L'Évasion à la compagnie Ébénisterie Reflet inc.;

32-2017

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers de confier à la compagnie Ébénisterie Reflet inc., conformément à l'offre déposée en date du 26 janvier 2016 de la fourniture et l'installation du mobilier sur mesure de la Bibliothèque L'Évasion.

QUE la dépense soit défrayée à même un emprunt au fonds de roulement pour un montant net de 19 522,62 \$ et remboursé sur 5 ans soit un montant de 3 904,52 \$ (2017 à 2020) et un montant de 3 904,54 \$ pour l'année 2021.

8. DOSSIER (S) — AUTRES :

8.1 Documents d'information

8.2 Affaires MRC de Bellechasse

9. Approbation des comptes

33—2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 1^{er} février 2016, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1. Lettre de remerciements de l'organisme Frigos Pleins

L'organisme Frigos Pleins désire remercier les membres du conseil pour le support financier lors de la Cueillette de la Solidarité afin de les aider à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

10.2. Lettre de remerciements de l'organisation du tournoi atome Prévost

L'organisation du tournoi atome Prévost désire remercier les membres du conseil pour leur généreuse contribution lors de la 30^e édition du tournoi atome Prévost, qui a permis d'accueillir 36 équipes dans différentes catégories venant des quatre coins de la province pour un total de 720 joueurs.

10.3. Lettre du MTQ – Dossier augmentation vitesse et feu de circulation

M. Richard Charpentier, directeur de la direction Chaudière-Appalaches désire informer les membres du Conseil qu'ils sont à évaluer la requête de la municipalité dans le cadre de l'augmentation de la vitesse vers la Municipalité de Saint-Hénédine et le virage à droite au feu de circulation entre les boulevards Gagnon, Bégin et la rue Principale. Une rencontre aura lieu à la fin de février entre les représentants de la municipalité et le responsable M. Philippe Veillette du ministère des Transports afin de discuter des résultats obtenus.

10.4 Lettre de M. Steve Malaison – Démission au poste de pompier volontaire

Le directeur général fait la lecture de la lettre de M. Steve Malaison.

34—2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers de transmettre à M. Malaison une lettre de remerciements pour ses années de services au sein de la brigade des pompiers de Sainte-Claire comme pompier volontaire.

10.5. Lettre du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parc – Fête de la pêche 2016

Le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parc accuse réception de la demande dans le cadre du soutien pour l'ensemencement des lacs et cours d'eau. Ladite demande fera l'objet d'une analyse et la municipalité recevra la réponse au cours du printemps 2016.

11. Affaires nouvelles

11.1.1. Demande de commandite – Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins

Aucun membre du conseil n'est disponible à participer à la soirée vins et fromages « Bienvenue aux nouveaux membres » le 24 février prochain, à 17 h 30.

11.1.2 Demande de participation au 14^e souper-bénéfice des Loisirs de Saint-Lazare

35-2015

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers de réserver 1 carte au coût de 60 \$ chacune afin que Mme Denise Dulac représente la Municipalité au 14^e souper-bénéfice des Loisirs de Saint-Lazare qui se tiendra le 12 mars 2016 au Centre Communautaire de Saint-Lazare.

11.1.3 Invitation UPA – Journée du 15 février 2016

36-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers de réserver le coût d'inscription pour un montant de 25 \$ afin que M. Lionel Tanguay représente la Municipalité dans le cadre d'une journée régionale sur le développement de l'agroalimentaire, le 15 février 2016 à 9 h 30.

11.2 Varia

11.2.1 Motion de félicitation – Mme Dominique Vien

M. le conseiller Lionel Tanguay présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de Mme Dominique Vien, pour sa nomination à titre de ministre responsable du Travail ainsi que ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et Leader parlementaire adjointe le 28 janvier dernier.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la municipalité de Sainte-Claire, les membres du conseil municipal félicitent Mme Vien pour sa nomination et lui souhaitons du succès dans ses nouvelles fonctions.

11.2.2 Demande d'adhésion au feuillet paroissial de la Fabrique de Sainte-Claire

37-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que le conseil accepte de défrayer l'adhésion pour une annonce à l'intérieur du feuillet paroissial, à raison de 190 \$ pour l'année 2016.

12. Période de questions des citoyens

- Demande d'information sur la définition de couche d'usure
- Entretien d'hiver du rang St-Thomas, une vérification sera faite par le personnel de la municipalité
- Entretien d'hiver des routes Ste-Caroline et St-Amiable
- Information sur le projet règlement permis et certificats (amende)
- Information durant la période hivernale de la déchetterie

13. Levée de la séance

38—2016

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu que la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Denise Dulac, mairesse